

# CONVENTIONS



Conférence de presse  
6 juillet 2017 - MENDE

## Signatures

de la Convention tripartite entre le Département, l'Université de Montpellier  
(pour la Faculté d'Éducation) et Canopé,

de la Convention bipartite entre l'Université de Montpellier  
(pour la Faculté d'Éducation) et Canopé

et de la Convention relative à la mise à disposition de locaux  
entre le Département, l'Université de Montpellier et les Restaurants du Cœur



UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER



# LE CONTEXTE



## Rappel historique de la création des écoles normales devenues facultés d'éducation

- La loi dite Paul-Bert est promulguée le 9 août 1879 par le Président de la République Jules Grévy. En 7 articles, elle oblige les Départements à disposer d'une école normale primaire de garçons et, ce qui est nouveau, d'une école normale primaire de filles pour les élèves-institutrices.
- À partir de 1990, ces écoles normales primaires ont été remplacées par les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Pour les biens immobiliers, deux options étaient possibles pour les Départements : transfert à l'État ou convention ; le Département de la Lozère a choisi d'établir une convention avec compensation versée par l'État (montant non individualisé, noyé dans d'autres compensations).
- Le 1er janvier 2008 : intégration des IUFM à l'université.
- Le 1er septembre 2013 : création de la FDE et des ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation).

Lorsque le Département est propriétaire des biens meubles et immeubles affectés aux écoles normales primaires, puis aux IUFM et, enfin aux ESPE, la mise à disposition de l'État de ces biens est faite à titre gratuit. C'est le cas de notre département. L'État, aujourd'hui l'université, ne peut en changer l'affectation (Code de l'Éducation, livre VII, titre II, chapitre II, article L 722-4, modifié par la loi 2005-102 du 11 février 2005).  
... D'où la signature de cette convention du 6 juillet 2017.

## Situation administrative et financière

Le Département a, dans les faits, toujours assumé les charges du propriétaire, à savoir les grosses réparations, notamment ces dernières années,.

L'internat et le centre de documentation, commun avec CANOPÉ (ex. Centre départemental de documentation pédagogique), ont été entièrement rénovés, l'enrobé de la cour a été refait, soit un coût total de 189 000€ entre 2009 et 2012. Une dépense de 118 000€ a été supportée par le Département en 2013 en raison du raccordement au réseau de chaleur. En 2014 et 2015, les dépenses annuelles sont autour de 30 000€. Une dépense importante sera à envisager dans les prochaines années : la réfection de la toiture en lauzes qui n'est plus en très bon état.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le Département alloue une subvention de 20 000€ à l'Université de Montpellier. Cette dépense est une dépense obligatoire, non modifiée à ce jour par la loi NOTRe. La suppression de la clause de compétence générale de la loi Notre n'impacte que la gestion de l'école d'application, à savoir l'école annexe Michel-del-Castillo, et non l'antenne de Mende de l'ESPE.

# LES SIGNATAIRES



## # CANOPÉ

Réseau Canopé s'investit au quotidien auprès des acteurs de l'éducation, pour placer son expertise au service de ceux qui œuvrent chaque jour pour la réussite de tous les élèves.

Les Missions du Réseau CANOPÉ sont de :

- mettre à disposition des enseignants et étudiants un centre de ressources pédagogiques,
- participer à la formation des enseignants,
- gestion de l'Équipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation (EMALA).

En 2014, les centres départementaux de documentations pédagogiques sont devenus des Ateliers CANOPÉ intégrés dans le réseau CANOPÉ. L'objectif de ce nouvel établissement est de répondre aux enjeux de l'édition qui est en pleine mutation avec l'avènement du numérique.

Le Département a toujours soutenu le centre de documentation pédagogique et l'a toujours accompagné dans ces projets. La création du centre de ressources universitaire et pédagogique en est le parfait exemple.

En 2017, le Département apporte une aide de 13 000 € à l'Atelier CANOPÉ de Mende et au fonctionnement des EMALA.



## # L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER



6ème université de France, l'Université de Montpellier est l'héritière de huit siècles d'histoire. Une université où il fait bon vivre, avec ses campus, son patrimoine prestigieux, sa riche vie culturelle et associative.

Une université de recherche intensive, née en 2015 de la fusion des universités Montpellier 1 et 2, qui a obtenu la labellisation I-SITE pour le projet «Montpellier University of excellence» (MUSE) qu'elle coordonne aux côtés de 18 partenaires.

45 000 étudiants dans 16 UFR, écoles et instituts

Pluridisciplinaire, l'UM est aussi multisites : elle s'étend sur plusieurs campus et même sur diverses villes de la région, Montpellier mais aussi Béziers, Nîmes, Sète, Mende, Perpignan. Elle comprend 45 000 étudiants et 4 600 personnels répartis dans ses 16 UFR, écoles et instituts.

Sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique : l'UM offre aux étudiants la possibilité d'acquérir des compétences multiples en adéquation avec les exigences



des métiers de demain (robotique/ingénierie et santé, économie et environnement, droit et technologies de l'information, etc.). Obtenir un diplôme ou se former tout au long de la vie, se lancer dans la carrière de l'enseignement ou s'orienter vers la recherche, décrocher facilement un premier travail grâce à l'apprentissage... L'Université de Montpellier propose de nombreux chemins vers l'emploi et ouvre mille et un horizons possibles.

Les 16 UFR, écoles, instituts de l'UM :

8 facultés

- Faculté de droit et science politique
- Faculté d'économie
- Faculté d'éducation
- Faculté de médecine
- Faculté d'odontologie
- Faculté de pharmacie
- Faculté des sciences
- Faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

2 écoles

- Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME)
- Polytech Montpellier

6 instituts

- Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
- Institut Montpellier Management (MOMA)
- IUT Béziers
- IUT Montpellier – Sète
- IUT Nîmes



## # LA FACULTE D'EDUCATION



La Faculté d'Éducation a été créée en 2013.

Sur le plan statutaire, c'est l'une des seize composantes d'enseignement de la nouvelle Université de Montpellier.

La proximité est le mot clé de cette structure universitaire de petite taille. En effet, à Mende les effectifs réduits constituent un atout : les CM sont toujours interactifs ; les TD en petits groupes de travail renforcent les chances de réussite au concours et favorisent la construction professionnelle de chacun. Les lieux de stage en M1 et M2B sont proposés en fonction des vœux des étudiants afin que la formation professionnelle soit personnalisée et diversifiée, au service de la connaissance des différents contextes d'enseignement.



## # RESTAURANTS DU COEUR



Au cours de la campagne d'hiver (fin novembre à fin mars), les restos et relais du Cœur assurent un accueil inconditionnel et distribuent des denrées nécessaires à la préparation de repas équilibrés, selon les critères propres à l'association nationale.

Suivant les possibilités matérielles et les compétences des bénévoles, des ateliers sont mis en place.

Bureau situé 12 avenue du Père Coudrin. Tél. : 04 66 65 17 17

# CONVENTION #1 :

## CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER ET CANOPÉ, RELATIVE À L'OCCUPATION DE LOCAUX

Cette nouvelle convention actualisée concerne les locaux situés 12 avenue du Père Coudrin, propriété du Département de la Lozère.

Elle précise les conditions d'utilisation de ces locaux par la Faculté d'Éducation, composante de l'Université de Montpellier, afin d'y assurer la continuité de la formation des enseignants du premier degré dans un cadre universitaire. Ces locaux sont, pour partie, également occupés par le Réseau Canopé pour assurer ses activités de centre de ressources pédagogiques et de formation auprès des enseignants.

La mise à disposition est faite à titre gracieux, sous le régime des occupations temporaires du domaine public.

# LES OBJECTIFS

Faire vivre une mission de service public pour dynamiser les territoires

L'UM et le Département de Lozère ont des intérêts communs au maintien d'une activité universitaire à Mende. L'enjeu est de contribuer au développement économique de la région, en implantant des emplois et en attirant des étudiants qui jouent un rôle clé dans l'animation de la ville de Mende et du département. Attirés par un site de formation à taille humaine, ils viennent parfois de loin, in ou hors académie, pour bénéficier d'une formation de proximité.

La signature de cette convention participe ainsi à la dynamisation des territoires en faisant vivre une mission de service public au bénéfice de tous les habitants de l'académie (présence de la Faculté d'éducation sur cinq sites départementaux : Mende mais aussi Carcassonne, Montpellier, Nîmes et Perpignan). L'implantation de la Faculté d'éducation à Mende permet notamment de former les professeurs fonctionnaires stagiaires au plus près de leur lieu d'exercice en lien avec les services départementaux du rectorat.

Mutualiser pour améliorer le service rendu à l'étudiant

Cette convention permet aussi de renforcer les liens avec CANOPÉ dont les missions sont complémentaires avec celles de la Faculté d'éducation de l'UM. A ce titre, le centre de ressources documentaires mutualisé est emblématique car il symbolise la volonté de mettre des forces en commun pour rendre un meilleur service aux étudiants mais aussi aux enseignants en poste dans le département.

Autre projet à dimension nationale, la banque de séquences didactiques permet de produire des films et des ressources documentaires destinés à la formation des enseignants. Ces films sont en libre accès sur le réseau CANOPÉ et sont consultés non seulement sur tout le territoire national mais dans le monde entier, notamment dans les pays francophones. Cette banque de séquence didactique est une illustration du rayonnement de l'UM et de ses partenaires pour la formation des professeurs.

## CONVENTION #2 :

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, L'ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR, RELAIS DU CŒUR DE LA LOZÈRE ET L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER, RELATIVE À L'OCCUPATION DE LOCAUX

Le Département de la Lozère propriétaire de l'ensemble immobilier situé 12, avenue du Père Coudrin, héberge en ce lieu, depuis le 2 mars 2004, l'association Les Restaurants du cœur, relais du cœur de la Lozère, qui occupe le rez-de-chaussée du bâtiment de la conciergerie, pour ses activités administratives.

Cette nouvelle convention précise les conditions de mise à disposition des locaux et fixe également les modalités de la contribution de la Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier à l'hébergement de l'association. La mise à disposition est faite à titre gracieux, sous le régime des occupations temporaires du domaine public.

# POUR CONCLURE...

La Lozère propose un environnement de travail serein et le Département contribue au financement de formations variées et innovantes avec des étudiants répartis dans plus d'une dizaine d'établissements proposant 24 BTS, ainsi que sur l'Institut Montpellier Management (MOMA), l'université Via-Domitia de Perpignan à Mende, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Lozériens de Mende, le site de Mende de la Faculté d'éducation dans le cadre de L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation, l'École de Travail Educatif et Social (ETES) de Marvejols, l'antenne universitaire de Montpellier à Orfeuillette et Sup'Agro à Florac.

Pour que les jeunes Lozériens bénéficient d'un enseignement supérieur de qualité et de proximité et attirer de nouvelles populations, le Conseil départemental de la Lozère contribue significativement aux politiques publiques de développement de l'enseignement supérieur et de sa valorisation.

Il intervient chaque fois que cela est nécessaire en finançant la rénovation et la construction de locaux destinés à accroître les capacités et la qualité de l'accueil, l'acquisition et la modernisation des équipements pédagogiques et la création de nouvelles filières de formation.

Le 14 décembre 2011 a été posée la première pierre du centre de ressources universitaires et pédagogiques, inauguré en 2013. Cette mutualisation des moyens entre le Centre départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) devenu l'Atelier CANOPÉ et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) devenu faculté d'éducation (FDE) s'est imposée comme une évidence. En effet, les deux structures travaillent en très bonne entente, occupent les mêmes locaux, échangent des services, du matériel. Elles ont déjà l'expérience de la complémentarité de leurs missions et du service public de proximité

Au sein de ce laboratoire innovant de recherche et d'expérimentation chaque structure apporte son savoir-faire et ses compétences :

- la FDE apporte son expertise positionnée dans le champ de la pédagogie, de la didactique et de la recherche
- l'Atelier CANOPÉ déploie techniquement et pédagogiquement des supports de formation innovant permettant de servir les formations au niveau académique et national. Les enseignants itinérants de l'EMALA continuent leur travail de proximité sur le terrain pour les petites écoles rurales et de montagne éloignées des centres d'animations culturelle, sportive et sociale.

Ce projet innovant porté par la FDE (Université Montpellier – UM) et par l'Atelier Canopé de la Direction territoriale académies de Montpellier et de Toulouse est soutenu par Réseau Canopé (ex Centre National de Documentation Pédagogique), le Rectorat de Montpellier et le Ministère du Budget, le Conseil départemental de la Lozère et la Mairie de Mende.

Le Conseil départemental a procédé aux travaux de restructuration complet des locaux pour un montant de 73 000 € et le centre de ressources a pu ouvrir ses portes dès la rentrée de septembre 2012.



Toutes les formations sur :

<http://lozere.fr/les-etablissements-post-bac-en-lozere.html>

Paroles d'étudiants



"La vie étudiante est de qualité, les professeurs sont toujours disponibles."

"Les enseignants sont proches de nous, ils nous apportent une aide précieuse."

"Ici, on peut étudier avec un projet personnalisé."

**Je fais de bonnes études**

J'étudie dans de bonnes conditions

"La vie est moins chère en Lozère."

"Les nombreuses associations facilitent les activités."

"Ici, on peut se loger et sortir sans se ruiner."



Je fais de vraies rencontres



"Tout le monde s'appelle par son prénom."

"C'est un peu comme une grande famille, on est solidaire et on échange facilement."

"Ici, on est dans un environnement à taille humaine tout en étant ouvert sur les échanges internationaux."



"Loin de nous le bruit, la pollution, les gens stressés des villes."

"On ne perd pas son temps dans les embouteillages."

**Je m'épanouis vraiment !**

"Ici, on profite du grand air, des paysages splendides et d'une richesse culturelle."